



## Commission Régionale Outre-Mer SAISON 2022 / 2023

### PROCÈS-VERBAL N°24

Réunion du : **Mercredi 19 avril 2023**

Présents : **MM. Paul MERT, Lucien SIBA, Hugues DEFREL (C.R.A.), Thierry LAVOL, Michel ESCHYLLE**

Excusés : **MM. Rosan ROYAN (C.D.), Willy RANGUIN, Karil POLYGONE.**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

#### DEMI-FINALES

**La commission a organisé une réunion de préparation pour les 1/2 finales avec les clubs qualifiés. Elle les remercie de leur présence.**

Suite à l'indisponibilité des installations de PARIS 19<sup>e</sup> ANTILLAIS, les demi-finales auront lieu le **29/04/2023 au STADE DU MOULIN A VENT à THORIGNY SUR MARNE.**

- 14h : 25798489 – VILLEMOMBLE SPORTS / VILLEPINTE FC
- 16h : 25798491 – VILLEPINTE FLAMBOYANT / REUNIONNAIS SENART

**La FMI est à utiliser pour ces rencontres. Les clubs tirés « recevant » doivent apporter leur tablette pour effectuer la F.M.I. sur place.**

3 arbitres officiels seront désignés à la charge des 2 clubs.

#### FINALE

La finale aura lieu le **18/05/2023 à 15h00 au STADE EUGENE COGNEVAULT à GONESSE.**  
3 arbitres officiels seront désignés.

**Prochaine réunion : MERCREDI 26 AVRIL 2023**